



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil Communautaire**  
**28 janvier 2020**  
**Dole - 18 h 30**

## COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 10 janvier 2020  
Date de publication : 05 février 2020

### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin, J.-M. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-C. Robert, R. Pouthier, B. Negrello (sauf notice n°01), G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud (sauf notice n°01), P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.-P. Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, J.-P. Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.-M. Sermier, J.-C. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.-L. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot (sauf notice n°01), J. Dayet, M. Jacquot suppléé par J.-S. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, J.-M. Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **Délégués absents ayant donné procuration :**

C. Demortier à J.-B. Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jobez à J. Péchinot, M. Boué à J.-M. Daubigny.

### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

J.-L. Bouchard, G. Soldavini, B. Negrello (notice n°01), D. Michaud (notice n°01), J.-C. Lab, E. Schlegel, A. Courderot (notice n°01), D. Troncin, D. Chevalier, V. Chevriaut, G. Coutrot, J. Drouhain, R. Curly.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MEUGIN.

**M. le Président** : Mesdames, messieurs, vous avez bien compris que c'est une séance un peu importante, puisque c'est la dernière de notre mandat. J'ai donc grand plaisir à vous accueillir une nouvelle fois ce soir pour cette ultime séance du Conseil Communautaire de cette mandature.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président** : Selon l'usage, je vais commencer par désigner un secrétaire de séance, sachant que l'ordre alphabétique des communes nous invite à choisir Olivier MEUGIN. Est-il arrivé ? Je ne l'ai pas vu. Il est là.

Olivier, tu prends le secrétariat de séance. Pas de problème ? Merci.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019**

**M. le Président** : Je poursuis avec le compte rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier. Vous en avez bien sûr pris connaissance. Je n'ai pas eu d'observation préalablement. Y en

a-t-il encore ce soir ? Aucune observation ? Ce compte rendu peut-il être adopté en l'état ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019.*

### **Communication des décisions prises par le Président**

### **Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire**

*Ces communications sont présentées conjointement.*

**M. le Président** : Je poursuis avec les décisions que le Bureau ou moi-même avons pu prendre. Je vous rappelle que toutes les décisions que je prends personnellement sont aussi validées par le Bureau.

Les premières concernent :

- la Médiathèque (112/19) avec Madame Isabelle COLOMBAT pour la réalisation d'une prestation littéraire ;
- des acquisitions de mobilier (118/19 et 123/19) pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Nous avons ensuite la Commande Publique. Cela concerne la transformation de la voie Grévy pour 1 149 000 euros. Bien évidemment, ces montants étaient inscrits au budget, et c'est le résultat des appels d'offres que nous avons évoqués la dernière fois.

Nous avons des dépenses :

- pour le pôle Actions Éducatives, pour l'achat de matériel (tentes, tapis de sol) ;
- pour la Commande Publique :
  - un complément de 5 220 euros notamment pour Urbicand : il s'agit de l'ensemble des prestations dans le cadre de notre PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ;
  - Omnisys, un avenant pour 10 000 euros pour l'aménagement des combles à l'Hôtel d'Agglomération pour installer notamment le service FACT, mais nous avons déjà délibéré sur ce sujet ;
- pour les Moyens Généraux, avec la société 2AD BFC, un contrat de gestion d'appareils de distribution automatique,
- pour le Conservatoire, une convention relative à des interventions pédagogiques avec l'association Zone de Combat.

Nous avons ensuite un certain nombre de conventions concernant des marchés relatifs à la prestation d'assurances pour 66 000 euros. Vous en avez le détail dans votre dossier.

Nous avons ensuite :

- le pôle Actions Éducatives avec des achats de mobilier pour 6 800 euros ;
- la Commande Publique avec l'Office National des Forêts, l'avenant n° 2 au marché de fourniture et pose de signalétique de randonnée pour une réduction de dépenses de 3 548 euros ;
- un gros avenant (n° 3) au marché public pour -2 403 927 euros concernant le marché global de performance pour le complexe aquatique.

Pour ce dernier point, vous savez que nous avons un projet qui a été voté ici, délibéré. Ensuite, l'appel d'offres a été fait. Les tractations ou les débats ont continué avec notre prestataire C3B et l'ensemble des plus et des moins a été fait. Nous avons ainsi une baisse de 2 403 000 euros. Comme vous le savez, pour le projet initial, nous avons imaginé un parking sous-terrain. Compte tenu des surcoûts que cela aurait occasionnés, nous avons renoncé, et nous avons choisi d'autres solutions. Du coup, c'est là-dessus que nous avons la plus grosse économie, sachant qu'il y a aussi quelques surplus sur le bâtiment. Toutefois, nous arrivons à un total que je vous donne pour information : le coût total après avenant, qui est bloqué par le phénomène du contrat global de performance, ressort à 22,7 millions d'euros hors taxes pour l'ensemble du complexe.

Nous avons ensuite des décisions sans incidence financière. Vous avez :

- toute la liste des transferts de crédits ;

- un avenant à un marché public (aspect contractuel pour des finances et des transferts de compte à compte) ;
- une convention de mise à disposition des tribunes mobiles avec l'ACDTR (Avenir Cycliste Damparis Tavaux Région) ;
- des avenants concernant le PLUI sur des problèmes de contrat (sans incidence financière).

Vous avez tous ces éléments. Je poursuis. Je vous laisserai ensuite poser des questions, bien évidemment.

Nous avons ensuite des décisions prises par le Bureau communautaire. En l'occurrence, il y a une demande de financements sur Natura 2000 qui a reçu un avis favorable. Nous avons également une convention de prestation de services pour la mise à disposition d'un bureau au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) pour la société Alveole (avis favorable du Bureau).

Voilà les décisions que le Bureau ou moi-même à titre personnel avons pu prendre. Avez-vous des questions sur l'ensemble de ces décisions ? N'avez-vous pas de questions ?

**M. KAYI** : Merci, Monsieur le Président. Si je regarde l'avenant n° 3 pour le parc aquatique et l'avenant n° 2 concernant une modification du groupement, que concernait l'avenant n° 1 ? Dans le marché initial, ayant participé à la Commission, je me souviens qu'il était prévu autour de 30 millions d'euros. Après, nous avons négocié et nous sommes descendus à 25 millions d'euros. Maintenant, êtes-vous sûr que nous pouvons arriver à la fin sans faire plus d'avenants ?

**M. le Président** : Ce n'est pas plus, nous passons un avenant négatif. Je ne sais pas si tu as bien noté l'enveloppe, mais l'enveloppe diminue de 2 403 000 euros. C'est l'avenant définitif sur lequel nous sommes partis, puisque là, tous les paramètres sont désormais analysés. Vous savez que l'ouverture aura lieu à la fin de l'été. C'est donc le dernier avenant aujourd'hui. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure.

**M. KAYI** : Nous avons commencé à 35 millions d'euros. Ensuite, nous avons baissé légèrement. Nous avons donc toujours économisé.

**M. le Président** : Je ne pense pas que le montant de 35 millions d'euros soit exact. C'était 33 millions d'euros. Si je décompose les choses, il y avait 25 et 8. Nous avons 8 millions d'euros pour la délégation, pour la partie concernant l'entretien sur 12 ans. C'était le produit d'un chiffre annuel, et cela concernait l'entretien du bâtiment, plus les fluides. Cela coûte environ 600 000 euros par an. Sur 12 ans, cela fait 7,2 millions d'euros ; avec la TVA, nous arrivons à 8 millions d'euros. Ensuite, sur les 25 millions d'euros restants, il y avait 5 millions d'euros pour les parkings. Tous les aménagements extérieurs, dont les parkings, avaient été ramenés de 5 millions d'euros, le projet initial étant sous-terrain. Nous y avons donc renoncé, car cela faisait des surcoûts et avec les 5 millions d'euros, nous n'y arrivions pas. Nous avons donc diminué et nous sommes arrivés sur des coûts en surface autour de 1,9 million d'euros sur les aménagements extérieurs (qui sont à la charge de Dole selon notre convention de partage).

De 25 millions d'euros, nous descendons à 20 millions d'euros. Dans ce montant, il y a la partie aquatique (12 millions d'euros) et la partie des gymnases (8 millions d'euros). Telle était la décomposition. Sur ces 20 millions d'euros de bâtiments, aujourd'hui, nous en sommes exactement à 20 717 000 euros. Nous avons donc effectivement 700 000 euros de plus que le projet initial. Stéphane CHAMPANHET ou Bernard GUERRIN qui ont suivi le dossier plus précisément que moi pourront peut-être préciser, mais il y a eu des surcoûts sur des problèmes de fondation. Si tu rentres dans le dossier, tu seras plus à même que moi de comprendre ce qu'il s'est passé. Bien évidemment, nous sommes entourés par notre AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage). Vous avez donc ici le montant définitif. Nous n'avons plus de surprise possible.

**M. KAYI** : Vous donnez votre parole, nous prenons acte. C'est la première chose. Deuxièmement, que concerne la modification de groupement ?

**M. le Président** : Dans la mesure où c'est un groupement global de performance, C3B a souscrit avec un certain nombre de sous-traitants, d'entreprises avec lesquels il a conclu des contrats. Il y a eu quelques modifications à l'intérieur. Honnêtement, je ne les ai plus en tête précisément. Par ailleurs, certaines sociétés ont également changé de dénomination. Honnêtement, c'est à la marge, et cela ne change pas l'équilibre global du projet.

**M. KAYI** : Merci.

**M. le Président** : Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je poursuis.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire.*

**M. le Président** : Pardonnez-moi, je n'ai pas cité la liste des pouvoirs. Ont donné pouvoir : Catherine DEMORTIER à Jean-Baptiste GAGNOUX, Justine GRUET à Frédérique DRAY, Pascal JOBEZ à Jacques PÉCHINOT, et Maurice BOUÉ à Jean-Michel DAUBIGNEY. Les personnes citées voteront donc pour deux.

Nous attaquons la question numéro 1.

### **NOTICE N° 01 : ENTREE AU CAPITAL D'AKTYA**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Chers collègues, bonsoir. Je suis désolée pour ma voix. La Société d'Économie Mixte (SEM) Expansion 39 a été créée en 2006 à l'initiative du Département, avec pour vocation d'accompagner les entreprises jurassiennes dans leurs projets de développement. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les entreprises du territoire ont ainsi pu faire appel à cette société à plusieurs reprises pour la construction de trois bâtiments, YNSECT étant le dernier. Le capital de cette société était détenu à plus de 50 % par le Département qui, depuis l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), n'a plus compétence en matière de développement économique et qui, de ce fait, a décidé de céder ses parts aux EPCI (Établissements Publics de Coopérations Intercommunale) et à la Région.

Néanmoins, la seule cession de parts ne permet pas à cette SEM d'envisager de nouveaux projets sans augmentation de son capital et sans solliciter les EPCI. Il existe par ailleurs une autre SEM patrimoniale en Franche-Comté, dénommée Aktya, au capital supérieur à 17 millions d'euros. Dans sa séance du 14 mars 2019, Aktya a souhaité élargir sa réflexion à tout ou partie des villes du Pôle Métropolitain en vue d'une entrée au capital, voire d'un rapprochement avec Expansion 39.

Après examen de plusieurs situations, il est proposé de valider la proposition de fusion/absorption d'Expansion 39 par Aktya ainsi que l'augmentation du capital, afin de pouvoir engager de nouveaux projets sur les territoires. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette augmentation de capital représenterait un apport de 450 000 euros à répartir sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

Il vous est proposé ce soir :

- de valider la proposition d'Aktya ;
- de décider de souscrire à l'augmentation de capital d'Aktya à hauteur de 450 000 euros ;
- de dire que cette souscription sera répartie sur les trois années que je viens de citer ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**M. le Président** : Merci, Claire. Avez-vous des questions sur cette amplitude plus forte que nous prenons ? Expansion 39 est un peu au bout du système, et nous redonnons un peu d'air avec cette nouvelle société Aktya dans laquelle nous rentrons, avec d'ailleurs nos amis d'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération), comme cela a été convenu entre nous. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 02 : PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LE CONTRAT DE CANAL DU RHONE AU RHIN**

**M. DAVID** : La Région Bourgogne-Franche-Comté entend faire du réseau de ses voies navigables une destination touristique fluviale majeure en France et en Europe. Dans ce cadre, elle souhaite étendre le dispositif « Contrat de Canal » préexistant en Bourgogne à l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et notamment sur la partie nord du Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs). L'objectif des contrats de canal est de pouvoir structurer et dynamiser les canaux comme destination écotouristique. Concernant le Contrat de Canal du Rhône au Rhin/Vallée du Doubs, douze intercommunalités et trois départements sont concernés par la démarche.

Afin de pouvoir coordonner la démarche entre les différents acteurs, il est proposé de signer un protocole de partenariat permettant de déterminer le rôle et le périmètre d'intervention de chacun, afin d'aboutir à l'élaboration du Contrat de Canal (diagnostic et programmation), puis à une contractualisation sur cinq ans.

Dans le cadre de la concertation préalable à la signature du protocole de partenariat, il a été proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte la coordination et l'animation du projet de Contrat de Canal.

Par ailleurs, la démarche pourra être financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, ainsi que par VNF (Voies Navigables de France) Rhône Saône. Le reste à charge sera porté par les intercommunalités, selon le plan de financement proposé en annexe.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs), ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le financement d'un poste de chargé de mission Contrat de Canal (catégorie A) sur deux ans ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

**M. le Président** : Merci, Franck. Voilà un contrat important qui permet de préparer un avenir intéressant autour de ce canal et tous les projets que nous pourrions porter. Y a-t-il des interventions ?

**M. GAGNOUX** : Bonsoir. Monsieur le Président, chers collègues, je pense que c'est un partenariat très important et très intéressant non seulement pour notre territoire, mais aussi au-delà, pour la partie franc-comtoise, un Contrat de Canal ayant été mené également en Bourgogne et qui a abouti. Je crois que c'était aussi un souhait fort du Conseil Régional et du Vice-Président Monsieur AYACHE de pouvoir concrétiser aussi ce Contrat de Canal (Vallée du Doubs) sur la partie franc-comtoise. Je pense que c'est tout à l'honneur de l'Agglomération d'avoir été force de conviction vers les autres territoires pour conduire ce Contrat qui, je crois que c'est important, est un contrat sur le canal, mais aussi, en ce qui nous concerne, sur le secteur dolois avec le Doubs et la traversée.

Bien évidemment, ce Contrat vise d'abord à travailler en partenariat avec les autres EPCI concernés, ce qui est une bonne chose, parce que je crois que, comme nous l'avons fait avec le Pôle Métropolitain, la coopération avec les autres EPCI s'est particulièrement renforcée au cours de ce mandat, et c'est une bonne chose. Au-delà, en ce qui nous concerne directement, nous avons absolument besoin, de par ce contrat, de pouvoir étudier très concrètement et finement toutes les opportunités que nous pourrions saisir en termes de développement, et je pense notamment au tourisme fluvial, parce qu'il me semble important de continuer nos efforts et de développer ce tourisme fluvial sur le secteur.

Nous voyons bien chaque été que ce tourisme se renforce, qu'il est utile, qu'il est aussi une force économique pour le territoire pour le centre-ville et ses commerces. Ce travail au sein du Contrat de Canal (Vallée du Doubs) ne peut que nous permettre d'aller plus loin en faveur du tourisme et de l'économie. C'est donc vraiment une opportunité de pouvoir saisir ce que propose la Région, en lien bien évidemment avec Voies Navigables de France, interlocuteur majeur pour ce Contrat. Je crois que maintenant, il va falloir entrer dans la phase de travail avec ce chargé de mission. Bien évidemment, c'est aussi la clé pour que demain, VNF ou la Région puisse participer à des financements d'aménagement de nos berges dans le cadre du projet de parc urbain et de développement du tourisme fluvial. Cette étape me semble donc être importante en termes de valorisation.

**M. le Président** : Merci. Il est intéressant de rappeler effectivement toute l'importance de ce Contrat. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. LEFÈVRE** : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, pour avoir suivi le dossier en Bourgogne et m'être rendu souvent sur ce projet bourguignon, je pense qu'il y a un terme important dans la délibération qui nous est présentée : c'est la notion de destination écotouristique. Je pense qu'il y a

une cohérence dans tout ce projet avec ce qui a été débattu ici, ou dans d'autres assemblées locales, et je pense notamment à la voie Grévy transformée en voie verte. On imagine un déplacement doux, à pied, en vélo, mais forcément, à un moment ou à un autre, il va rejoindre ce projet autour de la vallée du Doubs. Nous avons parlé des boucles, de la marguerite, mais je crois que c'est cela, et c'est ce que les Bourguignons ont plutôt bien réussi à faire. Comme le disait le Maire de Dole, cela a amené d'autres collectivités, notamment la Région, à financer tous les projets annexes, en l'occurrence au Canal de Bourgogne qui avait pris, il faut le dire, un peu d'avance sur nous.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. SERMIER** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Je pense que nous avons effectivement su réagir au bon moment. Vous savez sans doute que le tourisme fluvial, mais plus globalement toute l'économie fluviale, est en train de reprendre de l'action, de l'activité, parce que comme l'ont dit le Maire de Dole et le conseiller régional, il y a du tourisme, et au-delà du tourisme, il y a du fret.

Il y a quelques minutes, quelques heures, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, vous avez signé le contrat de transition écologique et industrielle. La ministre, l'État plus globalement, et l'ensemble des interlocuteurs, y compris la Région, ont confirmé que ce territoire bougeait en matière d'environnement, qu'il était soucieux non pas de l'affichage environnemental que certains font, puisque nous ne sommes pas là pour nous servir de l'environnement, mais pour le servir. Vous avez évoqué un certain nombre de choses non seulement sur l'industrie, sur le logement, mais aussi sur la mobilité. Sur la mobilité, il est clair qu'une partie du fret devra passer par la voie d'eau pour réduire le nombre de camions.

Je le dis clairement, car je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur mes propos. Il ne s'agit pas de changer le gabarit du canal, et nous serions évidemment tous favorables à ne pas le faire. Toutefois, il est important de pouvoir le moderniser et de faire en sorte que de plus en plus d'offres puissent être proposées. Je pense à de grandes entreprises qui, aujourd'hui, ont des pondéreux, à des coopératives agricoles qui, aujourd'hui, ont des nécessités de transport. Il est donc important que nous puissions améliorer ce canal, l'entretenir.

Pour avoir reçu la semaine dernière les responsables de VNF et ceux en charge notamment de représenter les entreprises et qui se sont d'ailleurs tous réunis, fluviaux, tourisme et fret, dans un seul et même syndicat, sont un peu inquiets, parce qu'évidemment, l'État va financer la voie d'eau, mais il est très probable que le canal Seine Nord Europe mobilise la quasi-totalité des financements. Par ailleurs, le Directeur de VNF nous disait qu'en dehors des différents contrats qui pouvaient être mis en place, point de salut, et il n'y aurait pas de possibilité de mobiliser des financements.

Ce territoire s'affirme donc comme un territoire écologique au bon sens du terme, en ayant le souci de faire avancer la cause environnementale. Je vous remercie pour toute l'action menée pour aboutir à ce contrat.

**M. le Président** : Merci, Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote ce protocole. Je ne vous relis pas le texte. Y a-t-il des oppositions pour signer ce protocole ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 03 : INTEGRATION DE LA GESTION COMPTABLE DU CENTRE D'ACTIVITES NOUVELLES DANS LE BUDGET PRINCIPAL**

**M. le Président** : Cette question est un peu technique, mais il faut la régler. Historiquement, nous avons construit un budget annexe pour le Centre d'Activités Nouvelles. Cela avait été fait du temps du Jura Dolois, si je me souviens bien, et cela a perduré au début de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Depuis notamment que nous sommes sous un haut contrôle de la Cour des Comptes et de nos partenaires, notamment dans le cadre de notre certification des comptes, on a attiré notre attention sur le fait que, bien que ce soit à caractère commercial, il n'était pas sain de laisser la gestion du CAN à l'intérieur d'un budget annexe, mais au contraire, il fallait le mettre dans le budget principal, quand bien même nous en isolerions la comptabilité pour pouvoir gérer les obligations commerciales que cela impliquerait, notamment en matière de TVA.

Aujourd'hui, avec cette dualité, nous aurions à la fois la gestion d'un immeuble dédié à l'accueil d'entreprises et d'autre part, l'aménagement et la commercialisation du foncier économique. Pour éviter cet amalgame, qui est heureusement bien isolé, il est néanmoins recommandé de les séparer. Nous vous proposons donc de les séparer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est pourquoi nous vous donnons tout le budget annexe que nous allons ressortir pour le ramener à zéro sur cette partie de la ZAE, ce budget étant en l'occurrence équilibré, et nous vous proposons de rebasculer sur le budget principal.

Je vous fais grâce de la lecture de la délibération que je ferai ensuite. Avez-vous des questions sur cette modification administrative ? S'il n'y en a pas, je mets au vote le fait d'approuver ces ajustements de crédits que nous proposons pour pouvoir réintégrer ce budget annexe de la zone dans le budget principal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 04 : CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES DU TERRITOIRE**

**M. CHAMPANHET** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas vous refaire une lecture complète du dossier, mais simplement vous dire que le 25 octobre dernier, nous avons reçu les offres de trois candidats pour la mise en délégation de service public de nos piscines, à savoir la piscine Léo Lagrange, l'aquaparc Isis et le nouveau centre aquatique. Les candidatures ont été retenues parce qu'elles étaient conformes en termes de garanties professionnelles, financières et réglementaires. Nous avons eu des séances de négociation les 9 et 10 décembre 2019. Les candidats ont remis de nouvelles offres. La Commission s'est réunie une dernière fois le 8 janvier 2020 pour faire le choix définitif des candidats en fonction des amplitudes horaires et du coût pour la Collectivité. Suite à cette réunion, le candidat le plus intéressant pour la Collectivité a été préconisé.

Nous vous demandons ainsi :

- d'approuver le choix de la société Equalia comme délégataire de service public pour la gestion des équipements nautiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2026 ;
- d'approuver le contrat de Délégation de Service Public et son économie générale ainsi que les annexes y afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes.

**M. le Président** : Avant de passer aux questions, nous pourrions peut-être passer le *PowerPoint* qui était prévu, dans lequel nous donnons les résumés des principales caractéristiques. Il y avait donc trois candidats : Récréa, Vert-Marine et Equalia. Vous avez ensuite les budgets présentés par chacun des trois. Ceux de Récréa sont légèrement supérieurs dans la mesure où elle intégrait le *snacking* (nous avons donc forcément dedans, les dépenses et les recettes), alors que les autres ont opté pour la sous-traitance du *snacking* à un prestataire qui n'est pas choisi, mais nous serons associés pour le choix de celui-ci. Nous voyons que les trois résultats tournent autour de 100 000 euros. Il n'y a donc pas de différence particulière.

Les recettes se partagent en quatre ou cinq postes. Vous avez les recettes commerciales (entrées des billets, forfaits, abonnements payés par les utilisateurs), les produits accessoires, dont le *snack*. Récréa intègre l'ensemble du chiffre d'affaires, alors que les autres intègrent juste le coût de mise à disposition de l'emplacement qui sera mis en place. Ils facturent la mise en place des scolaires, des clubs et des institutionnels, donc les mises à disposition que nous ferons aux clubs, ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole assumera et que nous retrouverons en dessous.

Vous avez ensuite la contribution nette de 492 000 euros, qui nous est demandée. Nous avons ainsi un total de recettes hors *snacking* autour de 2 millions d'euros, légèrement supérieur pour Récréa. Pour Vert-Marine et pour Equalia, nous étions autour de 1,9 million d'euros.

Vous avez en bas le coût pour la Collectivité qui doit prendre en charge bien sûr la mise à disposition que nous faisons pour les scolaires, les clubs et les institutionnels, les contributions nettes que nous devons verser pour équilibrer la DSP (Délégation de Service Public), comme toute DSP, et la TVA qui s'applique sur la partie des scolaires. Vous voyez que la différence constitue un des éléments

importants dans les choix. Nous sommes à 895 000 euros pour Récréa, 824 000 euros pour Vert-Marine et 750 000 euros pour Equalia.

Je ne vais pas vous lire tout le tableau concernant les différences majeures, car cela n'a pas grand intérêt, si ce n'est que le petit tableau en bas résume un peu les choses. S'agissant des heures proposées pour l'espace aquatique, nous avons 11 956 heures pour Equalia, 11 350 heures pour Vert-Marine et 10 900 heures pour Récréa. Pour l'espace bien-être, ils sont tous autour de 3 600 heures environ, à peine plus pour Récréa. Pour les espaces de remise en forme, c'est le même ensemble et ce sont les mêmes nombres d'heures (3 600). Vous avez vu que dans ces deux caractéristiques, Equalia est le moins cher et qu'elle offre le plus d'ouvertures au grand public.

Ces déterminants majeurs ont donc fait choisir et retenir Equalia par la Commission. Vous avez ensuite les investissements prévus dans le cadre de la DSP pour accompagner la mise à disposition pendant la durée du contrat (six ans). Vous sont ensuite résumées les grosses rubriques. Cela étant, nous pouvons répondre à vos questions si vous le souhaitez, et rentrer plus dans les détails. Y a-t-il des interventions sur ce choix qui vous est proposé, en l'occurrence Equalia, pour 750 000 euros par an environ ?

**M. HAMDAOUI** : La Commission a donc retenu le moins-disant, plutôt que le mieux-disant. Cela montre bien qu'il n'y a pas de technicité spécifique dans cette DSP, donc pas de justification réelle de passer à une DSP, Equalia, la société retenue ne proposant guère plus de services, à part le bien-être, que ce que faisait jusque-là la Collectivité. Dans les négociations, puisque nous étions sur le moins-disant, sur le critère de service aux usagers, Equalia avait l'offre la moins bien notée. Or nous sommes ici pour mettre en place des équipements pour répondre à un service, au service des usagers. Pour le service des usagers, elle a eu la plus mauvaise note sur la proposition de base. Ayant eu aussi la plus mauvaise note sur la variante, je crois qu'elle n'a pas été retenue non plus concernant la variante.

À mon avis, passer en DSP a comme conséquence, et nous l'avons toujours dit, que cela coûte toujours plus cher pour l'utilisateur. Au début, on propose des tarifs peu élevés, mais au fil du temps, ces sociétés privées sont là pour faire du bénéfice. Nous ne leur reprochons pas de vouloir en faire, puisqu'une société doit en faire, mais cela se fera au détriment des usagers. Je sais que les tarifs que l'on nous a présentés dans les notices ont été renégociés, mais quoi qu'il en soit, par exemple l'aquaparc, le tarif adulte passera de 7 euros à 9 euros, et le carnet de 10 entrées, de 43 euros à 81 euros. L'aquaparc connaît donc des hausses de tarifs très élevées. Quelques-uns d'entre nous étaient contre cette DSP. Mon vote ira donc aussi dans ce sens.

**M. le Président** : Je pense que tu fais plus le procès de la DSP, que celui du choix. Il est un peu réducteur de dire « *c'est le moins-disant, c'est donc le plus mauvais, et cela n'a pas de valeur* ». Je trouve cela un peu réducteur. Equalia exploite une centaine de sites en France. Elle est d'ailleurs souvent en concurrence avec Récréa. Ce sont les trois acteurs principaux sur notre territoire. Dire qu'elle n'apporte pas de valeur ajoutée, parce qu'elle est le moins-disant, je trouve cela très réducteur. Je pense que ta conclusion est déjà intégrée dans la manière de poser la question.

Ensuite, une DSP se travaille. Nous n'avons pas l'intention de leur donner les clés et de les leur redemander au bout de six ans. Nous allons donc travailler à côté d'eux. Nous veillerons bien évidemment à ce que les promesses engagées soient bien respectées, ce qui est la moindre des choses. Si nous estimons que la qualité n'est pas suffisante, nous mettrons la pression. Quant aux tarifs que tu indiques, je ne sais pas d'où tu les sors. Jamais nous n'avons envisagé de multiplier les tarifs par deux. Nous étions partis sur la même politique tarifaire que précédemment.

**M. HAMDAOUI** : C'est indiqué dans la notice, dans le dossier.

**M. le Président** : Je m'excuse s'il y a une erreur. Je vérifierai. En tout cas, nous n'avons jamais prévu d'augmenter les tarifs en les multipliant par deux. Ce n'est pas possible. Honnêtement, je suis désolé s'il y a cette coquille quelque part, mais nous vérifierons rapidement. Ce n'est pas l'axe qui a été donné. Nous savons que lorsque nous avons ouvert l'aquaparc, notre volonté initiale était d'avoir des tarifs très modestes, et nous la continuons. C'est pour cela aussi que nous rencontrons un succès qui ne s'est jamais contredit depuis des années. Je pense que toutes les équipes successives ont gardé la même politique. De plus, je ne change pas de prestataire pour avoir le plaisir d'augmenter les tarifs.

Pour ceux qui ne seraient pas habitués à cette DSP, je rappelle que nous sommes les donneurs d'ordre, nous fixons les tarifs. C'est pour cela que nous avons un montant d'équilibre. Nous les

payons, parce qu'ils mettent des contraintes. S'ils avaient en charge d'équilibrer coûte que coûte leur budget, les tarifs exploseraient, et cela n'aurait aucun intérêt pour nous, puisque ce n'est pas l'objet.

**M. HAMDAOUI** : Je veux bien admettre qu'il y a une « coquille » dans les documents. Néanmoins, qu'en est-il du tarif adulte d'entrée ? Passera-t-il de 7 à 9 euros ?

**M. le Président** : C'est le tarif de base et il y a très peu de ventes au tarif de base. De plus, il sert souvent aux gens de passage. C'est donc moins grave. Il faut nous comparer à des sites, parce que le touriste de passage va comparer avec Lons-le-Saunier, Dijon ou Dole. La majorité des Grands-Dolois prennent des abonnements, et nous voyons bien la réalité du terrain. Si je me souviens bien, le prix moyen était à moins de 4 euros.

**M. HAMDAOUI** : Il était à 4,30 euros. Dans les notes, c'est ce prix qui passe de 4,30 euros à 8,10 euros.

**M. le Président** : En tout cas, il y a manifestement une « coquille ». Dieu sait si cela a été discuté, et ton voisin peut en témoigner. Nous avons reçu les entreprises, et nous avons mis un point d'honneur à défendre des tarifs constants par rapport à ceux d'aujourd'hui, sauf pour le prix de base qui a légèrement augmenté. Il faut le temps de recours légitime, mais d'ici un mois, le contrat devrait être signé, et nous revérifions. Cela étant, la volonté n'est pas de changer la politique mise en place depuis six ans. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme BERNIER** : Bonsoir. Je suis aussi surprise par le choix qui a été opéré. J'ai lu tout le document, avec le comparatif entre les trois sociétés proposées. Je me suis aperçue que non seulement, la société Equalia sous-traite la gestion technique à Dalkia ; elle sous-traite également le *snacking*. Finalement, elle ne gère pas grand-chose, et elle sous-traite l'ensemble à des sociétés sur lesquelles nous n'avons pas de visibilité. Elle ne développe pas les conditions de reprise du personnel, comme indiqué dans le document. De plus, cela a peut-être été modifié, mais dans un premier temps, le temps de présence sur le site n'était pas précisé. Je reprendrai également ce qui a été dit par mon collègue Ako HAMDAOUI sur la qualité du service aux usagers, cette société étant classée numéro 3.

Je ne mets pas tout « sur le dos » d'une société, parce que je n'ai pas vocation à en préférer une par rapport à une autre. En revanche, je pense que c'est lié au mandat donné par la Collectivité, puisqu'il est précisé dans les annexes : « *la Collectivité considère que l'aménagement de l'aquaparc et de la piscine Léo Lagrange n'est pas une priorité* ». Nous pourrions évoquer également des problèmes avec certains clubs. J'ai vu que les clubs de natation n'avaient pas pu donner leur avis et qu'il était envisagé que les cours de natation puissent être également délégués à la société Equalia (c'est indiqué dans les documents).

Tous ces éléments me font penser que ce dossier n'est certainement pas complètement préparé, les discussions notamment avec les clubs sportifs de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'ayant pas été menées à leur terme. Enfin, évidemment, une société qui reprend une activité le fait évidemment sur des critères de rentabilité pour faire un bénéfice. À l'arrivée, je pense qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Collectivité de déléguer ce service. Il n'y a pas d'intérêt pour la plupart des usagers d'utiliser un service, dont les tarifs seront augmentés, et il y a également un problème pour les clubs sportifs qui, apparemment, n'ont pas pu discuter de l'ensemble des modalités d'utilisation.

J'ai également vu que sur les horaires de mise à disposition des lignes d'eau, plusieurs clubs sont mis en même temps, ils ne disposent pas du bassin en totalité. C'est donc globalement une réduction des moyens mis à disposition des clubs sportifs. Pour toutes ces raisons, évidemment, je ne voterai pas cette délibération.

**M. le Président** : Cela ne me surprendra pas. Cela étant, vous réduisez quand même beaucoup de choses. Vous dites : «  *finalement, ils sous-traitent l'entretien* », entre parenthèses, les autres le faisaient aussi (au moins deux sur trois) et « *ils sous-traitent le snacking* ». Le *snacking* représente moins de 10 % des recettes. C'est donc une activité accessoire, et cela nous permet d'avoir un poids sur le choix du *snacking*. C'est donc plutôt un plus pour moi.

Ensuite, vous dites que finalement, ils n'ont plus rien à faire, puisqu'ils sous-traitent le reste. Ce n'est pas parce qu'ils sous-traitent qu'ils ne feront rien. Ils ont tout de même autour de 11 000 personnes à gérer dans l'année. Si cela vous paraît accessoire, cela ne l'est pas pour une entreprise qui veut s'occuper d'un tel complexe. Je pense que votre réduction n'a pas vraiment d'intérêt.

Concernant les clubs, c'est loin d'être exact. Ils ont été consultés, nous n'avons pas encore bouclé tous les partages entre le rôle des clubs et celui de la société. Dans le contrat, les grandes lignes sont signées aujourd'hui, mais tout n'est pas bouclé à la virgule près, parce que justement, nous voulons la meilleure entente possible avec les clubs. Ils ont tous été contactés par les trois intervenants possibles. Il n'y a donc pas de loup derrière. Il ne faut pas laisser entendre qu'il y a de nombreux problèmes, parce que ce n'est pas vrai. Les clubs ont été consultés, ils sont au courant.

Pour tout vous dire, il y a des arbitrages pour l'enseignement de l'apprentissage de la natation. Le débat doit avoir lieu. Ils souhaiteraient le faire, les clubs souhaiteraient en garder une partie, mais le financement des maîtres-nageurs intervient là-dedans. Nous allons donc discuter avec les clubs, trouver l'équilibre qui va bien. Notre objectif n'est pas d'embêter les clubs, évidemment. L'important est d'avoir la meilleure qualité possible pour les utilisateurs, pour les usagers et que les clubs soient satisfaits.

Je ne sais pas si vous êtes nageuse, mais quand vous ouvrez la moitié de la piscine pour que les gens s'entraînent, pour qu'ils puissent faire des longueurs et vous ouvrez l'autre moitié au public, cela ne les gêne pas du tout. Cela fait partie des arbitrages qui sont faits. Nous avons un équipement remarquable, tout le monde est prêt à le dire. Vous pouvez essayer de tout minimiser, c'est de bonne guerre, mais ce n'est pas du tout la réalité. Ce partage se fait pratiquement partout et il se faisait à un certain moment dans la piscine actuelle qui est beaucoup moins grande. N'oubliez pas qu'il y a aussi la piscine extérieure. Les nageurs sportifs risquent de s'entraîner à l'extérieur pendant les heures d'ouverture. De nombreuses possibilités seront ouvertes.

Je pense que nous ne pouvons pas vous laisser dire que nous partons sur une catastrophe, les choses ayant bien été anticipées.

**M. CHAMPANHET** : Je valide complètement le fait que nous ayons un prestataire qui, dans son offre, sous-traite son entretien à quelqu'un. Je crois que nous ne pouvons pas comparer le Barberousse d'avant et le centre aquatique Talagrand où nous avons plus de lignes d'eau, plus de mètres carrés d'eau, ce qui est important. Il faut vraiment de vraies compétences pour que ce soit bien entretenu et que cela fonctionne tous les jours. Ensuite, pour ce qui concerne les clubs, nous les avons rencontrés avant et après l'étude. Aucun club n'a été lésé, nous avons donné le nombre de créneaux horaires qu'ils avaient à l'instant T avant de consulter les futurs délégataires, et il y avait le nombre d'heures.

Ensuite, lorsqu'on coupe un bassin en deux, je vais vous le dire franchement, Madame BERNIER : c'est une question de coût. Quand vous avez un club qui vient avec dix nageurs alors que vous avez des lignes d'eau, je ne suis pas gêné qu'il y en ait deux, que l'on divise le bassin en deux pour diviser le coût pour la Collectivité. Cela me semble important. Nous sommes là pour être les garants de l'argent et pour l'utiliser à bon escient.

**M. le Président** : Avez-vous d'autres questions ?

**M. GINIÈS** : Bonsoir à tous. Je souhaiterais refaire une remarque que j'ai déjà formulée la dernière fois. Je trouve dommage que nous n'ayons pas recherché une autre solution avec une Société d'Économie Mixte opérationnelle. Il me semble que cette solution aurait été plus confortable pour la Collectivité. Maintenant, c'est fait, mais je le regrette. C'est dommage.

**M. le Président** : Tu connais notre appétence pour les SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique) ou autres. Il est vrai que nous n'avons pas eu cette opportunité. Nous avons un peu d'expérience au niveau de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant les gestions des SPL (Sociétés Publiques Locales), des SEMOp et des sociétés similaires. Il est vrai que nous n'avons pas eu cette opportunité.

Cela étant, je voudrais répondre à une partie de vos questions. Je voudrais que ce soit bien clair, parce que nous en avons discuté de nombreuses fois en Bureau et en Commission. Nous avons un équipement, Barberousse. Il est énorme, nouveau, un peu innovant ; nous avons le bassin nordique, les gymnases, etc. C'est un gros complexe. Nous avons aussi les deux autres points d'eau que nous connaissons bien, que sont le parc Isis et la piscine de Tavaux.

Premièrement, nous avons choisi une DSP courte, de six ans. C'est une durée relativement courte pour un tel projet. Volontairement, nous voulions nous donner la durée d'un mandat. C'est ainsi que l'équipe qui prendra le mandat aura la durée d'un mandat pour voir comment cela se gère, pour voir un peu les problèmes et pour essayer de choisir la gestion la plus pertinente pour du plus long terme,

auquel cas un système de société d'économie mixte sera probablement analysé, mais nous aurons plus de recul.

Ensuite, nous sommes sur un gros équipement, tout le monde en est bien conscient. Nous avons dit « *nous allons laisser a minima le parc Isis et la piscine Léo Lagrange sans gros investissement pendant ces six ans* ». Certes, nous ferons le minimum vital, mais nous voulons voir comment fonctionne le gros équipement. Cela étant, nous verrons les problèmes. Nous sommes tous d'accord pour dire que le parc Isis aura besoin de renouveau, parce que de la concurrence se met en place autour de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De plus, il faudra sûrement réfléchir à certains services. D'ailleurs, il n'est pas dit que pendant les six ans, il n'y ait pas deux ou trois petites structures gonflables, qui sont des petits plus, qui rencontrent un succès évident, comme tout le monde sait, et qui ne sont pas non plus inabordables en termes d'investissement.

Nous allons donc essayer d'améliorer les choses, mais en tout cas, structurellement, nous n'avons pas prévu de faire des investissements lourds, puisque ces options étaient ouvertes. Intellectuellement, nous avons voulu quand même regarder comment nous pouvions orienter les choses. Toutefois, cela signifie que si nous faisons des prestations supplémentaires, il aurait fallu sûrement passer sur des coûts supplémentaires. La fréquentation est déjà pratiquement maximale pour le parc Isis. Nous avons donc un sentiment d'être sur une impasse. Nous avons préféré dire que nous nous concentrons sur ces six premières années, que nous mesurons les problèmes rencontrés, que nous trouvons les solutions. Je pense que la prochaine orientation sera plus structurelle.

**M. HAMDAOUI** : Dans l'appel d'offres, il me semble qu'il y avait des contraintes de développement durable, et que les trois sociétés avaient répondu à ces critères. Or je n'ai rien vu dans le contrat de délégation qui sera signé concernant cet aspect. Qu'est-ce qui est prévu ? À quoi s'engage la société sur ce critère ?

**M. le Président** : Ce qui a surtout été mis en avant, ce sont les performances énergétiques du bâtiment, les performances énergétiques en termes de gestion de la chaleur et de gestion des gros équipements. Tel est le gros morceau. Ce n'est pas écrit, mais c'est quand même dans le contrat global de performance, dans la création du bâtiment. La DSP exploite un bâtiment. Il faut donc que le bâtiment ne soit pas une passoire thermique si nous voulons que cela fonctionne. Tout cela était déjà prévu dans le contrat global de performance que tu as dû certainement examiner.

**M. HAMDAOUI** : Ma question ne porte pas sur ce sujet. Il y avait un critère dans l'appel d'offres. Les trois ont répondu sur ce critère, et je n'ai rien vu dans le contrat de Délégation de Service Public sur ce critère, alors que nous leur avons demandé de s'engager là-dessus. Aujourd'hui, nous venons de signer un contrat de transition écologique et industrielle. Or je n'ai pas vu une seule ligne sur des critères pour pouvoir évaluer l'action du délégataire.

**M. le Président** : Les gros axes ont déjà bien été délibérés. Je ne vois pas bien ce que l'on attendait, ce que l'on pouvait attendre en matière de gestion quotidienne.

**M. GAGNOUX** : Je crois que sur ce sujet, la réalisation même du complexe aquatique et sportif est une avancée environnementale. Qu'avions-nous avant ? Un bâtiment qui était une passoire énergétique, qui émettait du chauffage à longueur de journée, avec des fenêtres complètement non isolées. La performance énergétique est donc d'avoir fait le complexe aquatique et sportif. C'est d'avoir fait le choix aussi de faire un bassin nordique, parce que contrairement à ce que l'on peut entendre ici ou là, chauffer de l'eau consomme bien moins que chauffer de l'air. C'est une deuxième avancée très importante, sans compter bien évidemment ce qui est fait aujourd'hui dans le complexe, parce que s'il y avait une vigilance environnementale à avoir – et elle a bien eu lieu –, c'est au moment du contrat global de performance, en amont. C'est là que nous attendions les choix importants qui ont été faits entre les différences sociétés qui se sont proposées dans la réalisation du complexe.

L'exploitant qui se positionne sur la DSP est là pour exploiter le site, et il le fait avec un bâtiment tel qu'il est fait. Par conséquent, nous avons eu cette vigilance en amont, et ce n'est pas aujourd'hui, maintenant, à l'exploitant de se poser la question des circonstances dans lesquelles il va évoluer. Je crois que ces questions, qui sont légitimes, concernent les choix faits en amont. Cependant, je rappelle quand même que cette piscine Barberousse est exploitée depuis 50 ans, et il était temps que cette majorité prenne des décisions fortes concernant la question énergétique de ce bâtiment.

**M. le Président** : J'ajoute qu'il y a le problème de notre choix du chauffage urbain. En matière de développement durable, c'est essentiel. Nous savons que nous avons plus de 50 % sur des ressources essentiellement de chauffage au bois.

**M. HAMDAOUI** : Je suis d'accord, et c'est très bien que l'Agglomération ait fait cela. Je suis d'accord et je dis « bravo ». Cependant, ma question n'est pas là. Elle concerne l'analyse de la prise en compte du développement durable. Il y a des critères auxquels ils ont répondu. Or je n'ai rien vu dans le contrat qui reprend ces critères pour poursuivre cet aspect. C'est tout ce que je dis. Je ne parle pas du bâtiment. Je parle de la délégation et pas d'autre chose. Je parle de l'engagement du délégataire dans ce domaine.

**M. le Président** : Les deux engagements forts sont ceux en matière notamment du contrat global de performance sur la consommation de l'eau et la consommation de l'énergie. Forcément, cet aspect sera regardé. Avez-vous d'autres questions ?

**M. DAVID** : Puisque nous sommes en fin de mandature, j'en profite pour faire un bilan de ce qui a été décidé concernant ce complexe aquatique et sportif. Je voudrais redire que c'est une véritable avancée pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, une avancée pour les scolaires, pour les publics privés, pour les associations. Je réalise que nous sommes véritablement sur un bon projet, avec une structure de plein air assez innovante. Certes, ce n'est pas complètement rare en France, puisque cela existe ailleurs. Cependant, il faut réaliser tout de même que c'est pour nos publics grands dolois et dolois une véritable avancée.

Même si, Madame BERNIER, vous auriez voulu que le bassin ne soit pas partagé entre les différents utilisateurs, je trouve que ce n'est pas un argument normal de pouvoir dire cela. Ce sont des frais de gestion qui se justifient totalement. C'est une véritable avancée, et je voulais en venir à ma délégation qui se termine ici à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est une véritable avancée aussi pour les touristes qui fréquentent notre territoire. Il ne faut pas l'oublier non plus. Ce sera véritablement un très bel outil de développement touristique.

Comme nous sommes très près de la fin de la période normale des vœux, je vais en formuler un : je souhaite que la future équipe doloise s'active sur un projet qui me tenait à cœur, mais qui n'a pas pu aboutir. Non, Madame BERNIER, ne soyez pas provocante, s'il vous plaît ! Je veux parler d'un plan d'eau naturel sur la zone de Dole, qui serait véritablement un autre outil de développement touristique. D'ailleurs, cela pourra peut-être faire partie d'un autre dossier que le Contrat de Canal pourra gérer. La plupart des villes qui ont une attractivité touristique assez forte ont presque toutes un plan d'eau naturel à leur disposition, tout proche du centre-ville. Je pense que ce projet pourrait être travaillé et décidé par l'équipe des élus dolois.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote, sachant que la délibération consiste :

- à approuver le choix de la société Equalia comme délégataire de service public pour la gestion des équipements nautiques pour une durée de six ans courant du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2026 ;
- à approuver le contrat de Délégation de Service Public et son économie générale ainsi que les annexes y afférentes ;
- à m'autoriser à signer le contrat.

Qui vote contre ? Six oppositions. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins six oppositions et deux abstentions), approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 05 : SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISE A DISPOSITION**

**M. THUREL** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, bonsoir. Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux.

Dans le cadre de ce service, et afin de répondre aux demandes formulées les mises à disposition et prestations de services suivantes sont proposées :

- mise à disposition à la commune d'Éclans-Nenon du 10 février prochain jusqu'au retour de sa secrétaire, à raison de 18,5 heures hebdomadaires ;
- prestation de services pour la commune d'Éclans-Nenon du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2020 à raison de 20 heures hebdomadaires ;
- prestation de services pour la commune de Villette-lès-Dole du 10 février au 31 décembre 2020 à raison de 20 heures hebdomadaires ;
- prestation de services pour la commune de Damparis du 3 février au 31 juillet 2020 à raison de 17,5 heures hebdomadaires ;
- prestation de services pour le Syndicat Mixte Doubs Loue (SMDL) du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans, à raison de 8,5 heures hebdomadaires.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention de mise à disposition et les conventions de prestations de services précitées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions que vous avez en annexe dans le dossier.

**M. le Président** : Merci, Jean. Avez-vous des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 06 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES**

**M. le Président** : Il s'agit de la dernière vague.

**M. THUREL** : Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes et projets suivants, sachant que les Bureaux des 9 et 16 janvier 2020 ont approuvés les projets :

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Coût total HT du projet</b>	<b>Montant sollicité</b>
Brevans	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain multisport	20 520,19 euros	4 617,04 euros
Crissey	Aménagement de la voie Grévy en voie verte	10 374,65 euros	3 631,00 euros
Villette-lès-Dole	Aménagement de la voie Grévy en voie verte	33 690,23 euros	10 000 euros
Samrans	Installation d'un terrain multisports	29 846,48 euros	10 000 euros
Gredisans	Aménagement d'un atelier communal	14 240,76 euros	4 984 euros
Lavangeot	Installation de mats candélabres et lampes	38 398,26 euros	10 000 euros
Pointre	Rénovation d'un logement communal	64 671,63 euros	10 000 euros
	<b>TOTAL</b>	<b>211 742,20 euros</b>	<b>53 232,04 euros</b>

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 07 : REHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ANCIEN CE SOLVAY A TAVAUX EN LUDOTHEQUE ET CONSTRUCTION D'UN ALSH – PLAN DE FINANCEMENT**

**Mme JEANNET** : Merci. Nous sommes sur la réhabilitation de l'ancien CE Solvay, comme vous le savez, qui sera réhabilité en ALSH et ludothèque. Nous sommes sur un plan de financement qui a été un peu modifié, puisque nous avons une aide complémentaire de la Région. Sur des travaux d'un montant de 2 132 557 euros, nous aurons les financements suivants :

- FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) : 445 947 euros ;
- Région : 424 711 euros ;
- Département : 92 000 euros ;
- CAF : 166 000 euros.

Il nous restera à financer 994 899 euros.

Il est ainsi proposé ce soir au Conseil Communautaire :

- de valider ce budget prévisionnel tel qu'il vous est présenté dans la notice ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels de ce projet ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

**M. le Président** : Merci. Nous avons réexaminé toutes ces subventions pour compléter le dossier. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**NOTICE N° 08 : ATTRIBUTION D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Il vous est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise :

- à la SCI D5 pour la construction d'un garage poids lourds pour l'activité de Jura Trucks sur le site de Foucherans pour un montant de 20 000 euros ;
- à la SCI Horizon pour la construction d'un bâtiment professionnel à usage de centre de formation pour l'organisme GPS Prévention pour un montant de 10 000 euros.

Ces deux montants ont été discutés en Commission de Développement Économique et en Bureau. Il vous est proposé d'approuver ces propositions.

**M. le Président** : Merci, Claire. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.*

**NOTICE N° 09 : CESSIION DE TERRAIN A LA SOCIETE ESTIVALET SERVICES – LES GRANDES EPENOTTES - DOLE**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : La société Estivalet Services et Assainissement a demandé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole l'acquisition d'un terrain de 4 000 mètres carrés aux Épenottes, sachant que cette entreprise est déjà installée sur notre territoire. Le prix proposé est de 40 euros du mètre carré. Il vous est proposé d'approuver cette vente à cette société.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur cette cession ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 10 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ITM IMMO LOG – ZONE INDUSTRIELLE DE ROCHEFORT-SUR-NENON**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Par délibération du 19 juin 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole approuvé la vente d'un terrain à ITM (Intermarché). À l'époque, nous avions une surface de 24 hectares, un peu moins de 25 hectares. Nous avons statué sur le prix de 5 euros du mètre carré. Un compromis de vente a été signé en décembre 2018. Depuis, le dossier a connu des avancées significatives, et nous avons la surface précise qui est finalement de 23 hectares 89 ares 38 centiares, toujours au prix de 5 euros, soit la somme de 1 194 690 euros hors taxes.

À ce prix, il convient de déduire la part revenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sujet des fouilles archéologiques, à savoir 122 729 euros. Il convient de déduire également l'extension du réseau électrique financée par ITM à hauteur de 68 822 euros. En revanche, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole réalise une portion de voirie se substituant à une voie interne d'ITM pour une valeur de 232 914 euros, montant que nous ajoutons au prix. Si vous faites l'opération, le prix définitif s'élève à 1 244 052,67 euros. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente.

**M. le Président** : Merci pour ces précisions. Avez-vous des questions ou des interventions sur cette belle opération, dont nous voyons enfin la clôture ? J'espère que les travaux commenceront prochainement.

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Oui, au printemps.

**M. le Président** : S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 11 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE SA PERNOT – SAINT-AUBIN**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Cette question a été retirée de l'ordre du jour, parce que la société PERNOT veut un délai supplémentaire.

**M. le Président** : Nous retirons donc la notice numéro 11.

#### **NOTICE N° 12 : DENOMINATION DE VOIE EN ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonsoir. Dans le cadre du transfert de compétence relative à l'aménagement et à l'entretien des zones d'activités à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il appartient à cette dernière de fixer la dénomination des voies dans lesdites zones. Aussi, les premiers travaux d'aménagement pour l'extension de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon ayant démarré, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie située dans le prolongement de la rue des Entrepôts et qui s'étendra sur plusieurs centaines de mètres au-delà du chemin du Bois des Ruppes.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de retenir pour dénomination de la voie nouvelle sur la zone des Toppes à Rochefort-sur-Nenon « rue Alexandre Dumas » ;
- de faire le choix d'une numérotation métrique sur les voies de cette zone d'activités économiques.

**M. le Président** : Merci. Souhaites-tu intervenir ?

**M. DAVID** : Oui, j'ai une petite question. S'agit-il d'Alexandre Dumas père ou Alexandre Dumas fils ?

**M. FERNOUX-COUTENET** : La question n'a pas été jusque-là.

**M. le Président** : Il faudra que nous réunissions une Commission pour trancher. *Rires.*

**M. FERNOUX-COUTENET** : Je vous signale que la commune de Rochefort-sur-Nenon a délibéré favorablement sur ce nom.

**M. le Président** : Nous ne pouvons donc plus revenir sur le sujet. Nous mettrons un S à Alexandre. *Rires.* Y a-t-il d'autres interventions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. J'imagine que tout le monde a apprécié le choix très subtil pour débloquer la zone d'Intermarché.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 13 : PROJET D'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE ROCHEFORT-SUR-NENON PAR LA SOCIETE ITM - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**M. FERNOUX-COUTENET** : La société ITM Immo Logistique Alimentaire Internationale a effectué une demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'un entrepôt logistique sur la commune de Rochefort-sur-Nenon le 8 février 2019, ainsi qu'une demande de permis de construire le 5 février 2019. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a établi de son côté en parallèle un dossier de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Rochefort-sur-Nenon. Une enquête publique a été diligentée par Monsieur le Préfet du Jura sur ces trois objets. Celle-ci s'est tenue du jeudi 19 décembre 2019 au samedi 18 janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture.

En conséquence, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur les trois demandes soumises à enquête publique et relatives au projet porté par la société ITM Immo LOG sur la commune de Rochefort-sur-Nenon.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Nous avons un avis à donner sur cette enquête publique. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu l'occasion d'aller regarder cette enquête. Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose d'émettre un avis favorable, ce qui permettra de débloquer la situation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

### **NOTICE N° 14 : TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – CONVENTIONS DE DELEGATION AVEC LES COMMUNES**

**M. FERNOUX-COUTENET** : En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement, les compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique crée des nouvelles modalités d'exercice de ces compétences intercommunales.

Ainsi, la loi donne la possibilité aux communes qui le souhaitent de demander à la Communauté d'Agglomération compétente au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une délégation, par convention, de tout ou partie des compétences susmentionnées. Les compétences ainsi déléguées seraient exercées au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération délégante. Au vu de ces nouveaux éléments législatifs, il a été demandé aux communes du territoire, lors du dernier Conseil Communautaire du 18 décembre 2019, de bien vouloir délibérer avant le 15 janvier 2020 dans le cas où une délégation des compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines serait souhaitée.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de statuer sur les demandes de délégation formulées par les communes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les éventuelles conventions de délégation des compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines à intervenir avec les communes qui en auront fait expressément la demande avant le 15 janvier 2020.

Je précise que 13 communes ont fait des demandes différentes. Ces communes vous sont précisées dans votre dossier.

**M. le Président** : Ne les avez-vous pas ? Si tu veux, je vais les lire, je les ai sous la main. Ont demandé à conserver la compétence Eaux pluviales : Champagny, Choisey, Éclans-Nenon, Foucherans, Frasné-les-Meuillères, Menotey, Peintre, Rainans, Romange, Saint-Aubin et Sampans. Celles qui ont demandé à conserver la compétence Assainissement sont : Champagny, Choisey, Éclans-Nenon, Foucherans, Malange, Menotey, Parcey, Rainans, Saint-Aubin et Sampans.

**M. FERNOUX-COUTENET** : Il vous est ensuite demandé :

- d'autoriser la dissolution du Syndicat de La Vèze et du Syndicat du Pays d'Amaous ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de délégation des compétences Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines à intervenir avec les communes listées ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les autres actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**M. le Président** : C'est jusqu'au 31 décembre 2020. C'est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020. Nous avons déjà évoqué le sujet le 18 décembre dernier. Je ne vais donc pas trop revenir dessus, mais ce sont quand même des va-et-vient législatifs très pénibles et arrivant dans des conditions de temps qui ne sont pas très raisonnables par rapport aux enjeux que cela représente. Quand on pense que notamment l'Eau et l'Assainissement sont des enjeux stratégiques pour notre avenir, que ce soit traité avec autant de légèreté est déprimant pour les élus de terrain que nous sommes. Néanmoins, je ne vais pas revenir sur le fond.

En tout cas, je vous rappelle simplement l'état d'esprit dans lequel nous nous sommes présentés. La loi nous demandait de prendre la compétence. Évidemment, nous l'avons prise, parce que nous n'avions pas le choix. Nous ne l'avons pas demandée, nous l'avons prise. La loi offrant la possibilité de redéléguer, nous avons dit que nous déléguerions aux communes qui le souhaiteraient. L'intégralité des demandes a été assumée. La loi prévoyait simplement que si cela posait des problèmes techniques, nous aurions pu nous opposer à la délégation. *A priori*, aucune raison technique ne justifiait de nous opposer. Simplement, je crois que le message est bien passé auprès de toutes les communes, et notamment celles qui souhaitaient conserver la délégation.

Nous avons bien décidé tous d'un commun accord que nous poursuivions le schéma directeur d'eau et d'assainissement, notamment d'assainissement, tant pour les eaux pluviales que pour l'assainissement, ce qui nous permettra d'avoir une visibilité sur les besoins en investissement. C'est pour cela que nous nous sommes donné un an dans le contrat que nous vous proposons aujourd'hui. Nous discuterons ensemble en fin d'année pour savoir si vous maintenez votre projet de délégation ou si au contraire, profitant des besoins d'investissement auxquels vous aurez à faire face, vous essaieriez de rentrer dans un processus plus global et plus mutualisé, ce qui paraîtrait le plus logique à long terme.

Cela étant, chaque commune pourra décider en son for intérieur. Il ne faut tout de même pas oublier que c'est une délégation de compétence. La compétence primaire reste à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les services travailleront sur ce sujet, mais il y aura des obligations aussi, puisque nous serons tenus de respecter certaines obligations, nous serons solidaires avec les communes qui l'auront demandé, de la qualité du traitement des eaux. C'est une délégation de gestion. Il n'y a pas de loup là-dessous. Nous essayons d'être le plus transparents possible les uns et les autres. Je voudrais tout de même encore remercier Anne ROUSSEAU qui a fait un travail remarquable dans une situation compliquée pour elle. Elle fait au mieux, et je l'en remercie, parce que ce n'est pas facile. Y a-t-il des demandes de parole ?

**Mme BERNIER** : J'ai juste une question. Je ne crois pas que vous ayez donné la liste des communes qui ont demandé la compétence Eau potable.

**M. le Président** : Il n'y en a pas besoin, toutes les communes étant dans des syndicats qui demeurent dans la mesure où ce sont des syndicats intercommunaux. Il n'y a donc pas de question.

**Mme BERNIER** : Même si les syndicats intercommunaux subsistent, une des questions posées concerne la représentation des communes dans le syndicat. Pour l'instant, c'est maintenu tel quel jusqu'au mois de mars prochain. J'ai bien entendu que vous aviez précisé que par la suite, le nombre de représentants serait réduit, comme pour le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). C'est pour cela que certaines communes ont souhaité récupérer la compétence Eau potable pour pouvoir continuer à siéger au sein du syndicat, même si ce dernier est maintenu.

**M. le Président** : Juridiquement, ce ne sera pas possible. Effectivement, nous avons délibéré le 18 décembre dernier pour transférer. Ensuite, concernant le nombre de délégués, nous discuterons avec les syndicats. Pour le SICTOM, nous sommes sur une autre problématique. Je vous rappelle qu'il compte 180 communes. C'est donc quand même plus compliqué. C'était un peu l'armée mexicaine. Par ailleurs, ce sont également les statuts du SICTOM qui comptent, mais je ne voudrais pas soulever le débat du SICTOM.

**Mme BERNIER** : Vous avez tout de même fait le parallèle. Ce n'est pas moi.

**M. le Président** : Peu importe. C'est vrai que c'est le problème de représentation. Je n'ai évidemment pas pour objectif de supprimer des délégations. Cela n'aurait pas de sens. Honnêtement, cela jouera sur le prochain mandat. Il me paraît donc un peu prématuré d'en parler ce soir. Néanmoins, c'est gentil de me prêter des pouvoirs que je conserverai peut-être. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous épargne la relecture de la liste des communes qui ont choisi de garder la compétence, comme nous venons de les citer. Je propose de mettre au vote ces délégations de gestion qui ont été présentées. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

#### **NOTICE N° 15 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DES SEMOP DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT**

**M. le Président** : Toujours dans la foulée, je vais présenter la question, car elle est relativement simple. Nous avons aussi le problème de la SEMOp aujourd'hui dirigée par la Ville de Dole. Comme c'est un peu le flou artistique, la SEMOp aura le même statut que les syndicats. Elle a donc une possibilité de se poursuivre jusqu'au 30 juin prochain, et à ce moment-là, nous verrons les possibilités que nous offrira la loi. Aujourd'hui, c'est encore un flou artistique. Néanmoins, par prudence, nous avons retiré la question, sans doute à tort, le 18 décembre dernier. Nous remettons la question à l'ordre du jour.

Il s'agit ici de proposer de désigner, notamment par notre délibération ce soir, les mêmes délégués votés par Dole et de les proposer au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela ne change donc pas grand-chose. Ce sont les mêmes, ils continueront simplement avec l'étiquette « Communauté d'Agglomération du Grand Dole », plutôt qu'avec l'étiquette « Dole », ce qui nous évitera des problèmes de compétence éventuels, sachant que là encore, ce sera revu après, par les nouvelles équipes qui se mettront en place après le mois de mars.

Nous vous proposons en l'occurrence de désigner pour la SEMOp Assainissement, Jean-Pierre CUINET, Philippe JABOVISTE et Catherine NONNOTTE-BOUTON. Y a-t-il des oppositions pour reconduire ces trois personnes au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

S'agissant de la SEMOp Eau, il s'agit de Jean-Pierre CUINET, Jean-Marie SERMIER et Catherine NONNOTTE-BOUTON. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.*

**M. le Président** : J'en ai terminé avec les 15 questions à l'ordre du jour.

\* \* \*

**M. le Président** : Avant de clôturer cette séance, je demande s'il y a des questions diverses et variées. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur un sujet ou un autre ?

**M. DIEBOLT** : Monsieur le Président, je prends la parole après que Franck DAVID m'ait tendu une perche que je n'ai pas saisie tout à l'heure, parce qu'il y avait une notice importante en discussion. J'aurais quand même voulu préciser que le plan d'eau en question est situé sur les communes de Jouhe et Biarne. J'espère qu'il s'agit bien de celui-là, Franck.

**M. DAVID** : L'étang de Joue et Biarne est un plan d'eau très intéressant. C'est un lieu de pêche très prisé par ceux qui aiment la pêche, et très prisé par les touristes qui achètent des cartes de pêche que nous vendons d'ailleurs à l'Office de Tourisme. Rappelons que la pêche fait partie du tourisme fluvestre, c'est-à-dire non seulement dans l'eau, mais ce sont aussi toutes les activités à côté de l'eau. C'est donc un élément important du tourisme.

Tout à l'heure, j'ai parlé de mes vœux, mais ils ne regardent que moi, ce sont les miens. À chaque fois que je passe sur le pont de la Corniche, lorsque l'on regarde la plaine en dessous de Saint-Ylie, entre le Doubs et le canal, il y a un plan formidable, généralement cultivé en maïs. Il serait véritablement une offre touristique aquatique extraordinairement intéressante pour la Ville de Dole. Encore une fois, cela n'intéresse que moi. C'est un vœu que j'émetts quand je réfléchis au développement touristique de la région doloise. C'est un vieux projet qui avait existé à Champvans dans le temps, dans les bois de Champvans.

En revanche, le plan d'eau entre Jouhe et Biarne est extrêmement intéressant. Il est artificiel, avec une digue qui l'a constitué, mais il comporte une zone naturelle tout à fait intéressante, avec des oiseaux prairiaux et de nidification aquatique très intéressants. C'est aussi une zone de pêche très intéressante. Un projet a été porté par Alain DIEBOLT ici présent qui posait la question. C'est un projet d'aménagement d'une partie du pourtour de l'étang, avec une passerelle qui mène à l'îlot sur cet étang. Il serait complètement intéressant de le mener à bien dans le futur, parce que cela amènerait encore un peu plus d'attractivité à ce lieu aquatique, d'autant plus que cet étang est sur le bord d'itinéraires dits « doux », cyclables et pédestres, qui sont une zone intéressante également pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je ne pensais pas à cet étang, mais j'en profite pour en parler, pour dire combien cette zone est intéressante, et combien ce projet mérite d'être abouti.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. SERMIER** : Monsieur le Président, puisqu'il n'y a pas d'autres interventions *a priori*, je voudrais non seulement en mon nom, mais aussi en celui de nombreux élus, peut-être tous, je ne sais pas, vous remercier.

Nous sommes en train de terminer ce mandat, c'est la dernière réunion. Nous avons passé un mandat extrêmement actif au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Aujourd'hui, cette Collectivité compte dans le département du Jura, même un peu plus largement, nous l'avons vu cet après-midi et en bien d'autres endroits. Je voudrais donc remercier le Président pour son travail. Mener 47 communes n'est pas simple. Vous savez mon attachement pour les petites collectivités intercommunales, parce que je pense qu'à un moment donné, nous atteignons le seuil de la démocratie.

Certains pensent peut-être que nous pourrions encore en faire plus en matière de démocratie, mais je voudrais quand même saluer le travail accompli pour faire en sorte que finalement, les gros dossiers sont passés très largement avec une opposition républicaine que nous saluons aussi, qui est tout à fait normale dans une démocratie. Je voudrais donc remercier Jean-Pascal, ainsi que tous ceux qui ont passé beaucoup de temps à ses côtés (je pense à son Bureau, aux responsables de commission), saluer l'action des services. Ce n'est pas simple. Ils ont connu un gros transfert, un gros changement entre la période où ils étaient dans les collectivités municipales et maintenant qu'ils sont dans une collectivité intercommunale. Les derniers rapports montraient encore la capacité de mobilisation que nous avons sur les petites communes aussi.

Je salue également les services, le Directeur général des Services Jean-Baptiste VOINOT, mais aussi tous celles et ceux qui sont à ses côtés pour faire en sorte que tout cela fonctionne bien. Chacun peut être satisfait, avec ses convictions. D'ailleurs, nous ne demandons rien à personne, je pense que c'est cela la démocratie. Nous nous sommes peut-être emportés quelquefois, moi le premier,

mais j'aime aussi cela. Il n'y a que lorsque l'on a de la passion que l'on fait les choses. Quand on n'a pas de passion, cela ne marche pas.

Merci à toi, Jean-Pascal, à toi, Jean-Baptiste, et à travers vous, à tous ceux qui ont collaboré, pour permettre à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit fière d'avoir réussi ce qu'elle a fait pendant ce mandat. Je pense qu'elle a représenté dignement ces plus de 55 000 habitants.

*Applaudissements.*

**M. le Président** : Merci. Je ne veux pas reprendre tous les remerciements, sinon, nous ne nous en sortirions pas. Je respecte vraiment et je trouve que les séances se sont toujours tenues avec beaucoup de respect, beaucoup de correction, et je vous en remercie. Je vous remercie toujours de votre compassion, parce que diriger des séances avec 80 personnes n'est jamais simple. Je vous remercie d'avoir joué le jeu. Globalement, c'est vrai que cela s'est plutôt bien passé. Merci à tous.

Bien évidemment, je m'associe à ces remerciements notamment pour les membres de mon Bureau, qui sont les premiers auxquels je pense, mais aussi pour tous les services. J'aurai l'occasion de le refaire à mes vœux jeudi soir. Vous êtes bien sûr les bienvenus. Je vous en informe, les vœux seront un peu dans le même format que la fois dernière. J'essaierai de présenter au niveau de ces vœux un peu toutes les actions que nous faisons très rapidement, parce que je pense que les agglomérations souffrent d'un manque de connaissance. Les gens connaissent souvent mal ce qui se fait dans les agglomérations.

Normalement, sont invités à ces vœux les 600 conseillers municipaux de notre territoire, ce qui n'est pas une petite affaire. Je vous invite d'ailleurs à venir accompagnés par vos collègues de vos communes, parce que je pense que c'est important. Plus l'Agglomération sera bien connue, plus cela permettra de lever des barrières, de faciliter la fluidité des relations entre les communes et l'Agglomération. Merci encore à tous.

Je remercie tout particulièrement ceux qui ne se représenteront pas, donc que nous ne reverrons pas. À Dole, c'est plus simple, ce sont des listes. Il y a donc de grandes chances pour que certains soient encore présents autour de la table, mais nous ne savons pas à quel poste. Pour ceux qui ont fait le choix de ne pas se représenter, je les remercie également très sincèrement pour toutes leurs actions. Nous finissons autour du verre de l'amitié. Merci à tous.

*La séance est levée à 20 heures 00.*